

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
 Nom commercial : Tempilstik® 300 °F (149 °C), 302 °F (150 °C), 306 °F (152 °C), 313 °F (156 °C), 518 °F (270 °C), 525 °F (274 °C), 536 °F (280 °C), 311 °F (155 °C)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle
 Utilisation de la substance/mélange : Indicateur de température

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

LA-CO Industries Europe S.A.S.
 Parc Industriel de la Plaine de l'Ain - Allée des Combes.
 01150.BLYES.France.
 Phone: +33 (0)4 74 46 23 23
 Fax: +33 (0)4 74 46 23 29
 E-mail: info@eu.laco.com
 Web: http://www.markal.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 24-hour emergency: CHEMTREC- U.S. : 1-800-424-9300 International: +1-703-527-3887

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
FRANCE	ORFILA		+33 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aquatic Chronic 3 H412

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Mention d'avertissement (CLP) : -
 Composants dangereux : 1,1,1 Tris Ethane
 Mentions de danger (CLP) : H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
 Conseils de prudence (CLP) : P273 - Éviter le rejet dans l'environnement
 P501 - Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale et nationale une installation de collecte des déchets autorisée
 Toxicité aiguë inconnue (CLP: Classification, étiquetage, emballage.) - FDS : 86.22% du mélange consiste en composants de toxicité aiguë par ingestion inconnue
 86.22% du mélange consiste en composants de toxicité aiguë par contact cutané inconnue
 86.22% percent of the mixture consists of ingredient(s) of unknown acute inhalation (dust/mist) toxicity

2.3. Autres dangers

PBT: pas encore évalué

vPvB: pas encore évalué

Tempilstik® 300 °F (149 °C), 302 °F (150 °C), 306 °F (152 °C), 313 °F (156 °C), 518 °F (270 °C), 525 °F (274 °C), 536 °F (280 °C), 311 °F (155 °C)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
1,1,1 Tris Ethane	(n° CAS) 27955-94-8 (Numéro CE) 405-800-7 (Numéro index) 604-048-00-9	2 – 11	Aquatic Chronic 2, H411
Iron oxide red	(n° CAS) 1309-37-1 (Numéro CE) 215-168-2	0 – 2	Aquatic Chronic 2, H411
Kaolin	(n° CAS) 1332-58-7 (Numéro CE) 310-194-1	0 – 1	Non classé
adipic acid	(n° CAS) 124-04-9 (Numéro CE) 204-673-3 (Numéro index) 607-144-00-9	0 – 0.1	Eye Irrit. 2, H319

Textes des phrases R et H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.
- Premiers soins après inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
- Premiers soins après contact avec la peau : Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon.
- Premiers soins après contact oculaire : En cas de contact, rincer immédiatement les yeux à grande eau.
- Premiers soins après ingestion : NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Sable. Eau pulvérisée.
- Agents d'extinction non appropriés : Aucun connu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Aucun danger d'incendie ou d'explosion spécifique. La combustion produit des fumées irritantes, toxiques et nocives.
- Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : La décomposition thermique génère : Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone. Mélange d'hydrocarbures.

5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.
- Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Porter un appareil respiratoire autonome. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges. EN469.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Empêcher ou limiter la formation et la dispersion de poussières.

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

- Procédures d'urgence : Aérer la zone.

Tempilstik® 300 °F (149 °C), 302 °F (150 °C), 306 °F (152 °C), 313 °F (156 °C), 518 °F (270 °C), 525 °F (274 °C), 536 °F (280 °C), 311 °F (155 °C)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Éviter de générer de la poussière. Contenir et récolter comme tout solide.
Procédés de nettoyage : Réduire à un minimum la production de poussières. Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de rejet adéquats.

6.4. Référence à d'autres sections

Section 13: informations sur l'élimination. Section 7: la manipulation. Section 8: équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'hygiène : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Produits incompatibles : Oxydants forts. Bases fortes.
Interdictions de stockage en commun : Tenir à l'écart des matières incompatibles.
Lieu de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Indicateur de température.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Kaolin (1332-58-7)		
France	VME (mg/m ³)	10 mg/m ³
France	Note (FR)	respirable aerosol

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Évitez la dispersion des poussières dans l'air (c'est à dire, la compensation des surfaces de la poussière avec de l'air comprimé). Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Équipement de protection individuelle : Éviter toute exposition inutile.
Protection des mains : En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants. Gants imperméables aux poussières. EN374.
Protection oculaire : EN166. Dégagement de poussières: lunettes bien ajustables.
Protection des voies respiratoires : Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Utilisez respirateur purificateur d'air équipé de cartouches de filtrage particulaire. EN 12083.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Solide
Apparence : Un marqueur de crayon comme solide.
Couleur : Variable.
Odeur : inodore.
Seuil olfactif : Aucune donnée disponible
pH : Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) : Aucune donnée disponible
Point de fusion : Aucune donnée disponible
Point de congélation : Aucune donnée disponible
Point d'ébullition : Aucune donnée disponible
Point d'éclair : Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible
Température de décomposition : Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible

Tempilstik® 300 °F (149 °C), 302 °F (150 °C), 306 °F (152 °C), 313 °F (156 °C), 518 °F (270 °C), 525 °F (274 °C), 536 °F (280 °C), 311 °F (155 °C)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Teneur en COV : 0 %

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart des matières incompatibles. Empêcher ou limiter la formation et la dispersion de poussières.

10.5. Matières incompatibles

Bases fortes. Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique génère : Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

adipic acid (124-04-9)	
DL50 orale rat	5560 mg/kg
DL50 cutanée lapin	7940 ml/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 7.7 mg/l/4h
ATE CLP (voie orale)	5560.000 mg/kg de poids corporel
1,1,1 Tris Ethane (27955-94-8)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg de poids corporel
DI 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel
Iron oxide red (1309-37-1)	
DL50 orale rat	> 10000 mg/kg

Toxicité aiguë inconnue (CLP: Classification, étiquetage, emballage.) - FDS : 86.22% du mélange consiste en composants de toxicité aiguë par ingestion inconnue
86.22% du mélange consiste en composants de toxicité aiguë par contact cutané inconnue
86.22% percent of the mixture consists of ingredient(s) of unknown acute inhalation (dust/mist) toxicity

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Tempilstik® 300 °F (149 °C), 302 °F (150 °C), 306 °F (152 °C), 313 °F (156 °C), 518 °F (270 °C), 525 °F (274 °C), 536 °F (280 °C), 311 °F (155 °C)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

adipic acid (124-04-9)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	750 mg/kg de poids corporel/jour

Danger par aspiration : Non classé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - eau : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

adipic acid (124-04-9)	
CL50 poisson 1	>= 1000 mg/l 96 h
CE50 Daphnie 1	46 mg/l 48 h

Kaolin (1332-58-7)	
CL50 poisson 1	> 1000 mg/l 96 h
CE50 Daphnie 1	> 1000 mg/l 48 h

Iron oxide red (1309-37-1)	
CE50 Daphnie 1	> 100 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Tempilstik® 300 °F (149 °C), 302 °F (150 °C), 306 °F (152 °C), 313 °F (156 °C), 518 °F (270 °C), 525 °F (274 °C), 536 °F (280 °C), 311 °F (155 °C)	
Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

adipic acid (124-04-9)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Biodégradation	90 % 5 d

1,1,1 Tris Ethane (27955-94-8)	
Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable.
Biodégradation	8 %

Kaolin (1332-58-7)	
Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

adipic acid (124-04-9)	
BCF poissons 1	3.162
Log Pow	0.093

1,1,1 Tris Ethane (27955-94-8)	
Log Kow	3.88

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Tempilstik® 300 °F (149 °C), 302 °F (150 °C), 306 °F (152 °C), 313 °F (156 °C), 518 °F (270 °C), 525 °F (274 °C), 536 °F (280 °C), 311 °F (155 °C)	
PBT: pas encore évalué	
vPvB: pas encore évalué	

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Recommandations pour l'élimination des déchets : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

Tempilstik® 300 °F (149 °C), 302 °F (150 °C), 306 °F (152 °C), 313 °F (156 °C), 518 °F (270 °C), 525 °F (274 °C), 536 °F (280 °C), 311 °F (155 °C)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Code catalogue européen des déchets (CED) : Pour l'élimination au sein de la CE, le code approprié selon le catalogue européen des déchets (EWC) devrait être utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

Non réglementé pour le transport

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) :

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.6.2. Transport maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.6.3. Transport par voie fluviale

Transport interdit (ADN) : Non

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Teneur en COV : 0 %

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Indications de changement:

Ajouté. Produit.

Abréviations et acronymes:

	ATE: estimation de toxicité aiguë
	CAS (Chemical Abstracts Service) number.
	CLP: Classification, étiquetage, emballage.
	CE50: concentration environnementale associée à une réponse de 50% de la population d'essai.
	GHS: Système général harmonisé (de classification et d'étiquetage des produits chimiques).
	LD50: Dose létale pour 50% de la population d'essai
	OSHA: Occupational Safety & Health Administration
	PBT: substances persistantes, bioaccumulables, toxiques
	TWA: Poids moyen
	TSCA: Toxic Substances Control Act

Tempilstik® 300 °F (149 °C), 302 °F (150 °C), 306 °F (152 °C), 313 °F (156 °C), 518 °F (270 °C), 525 °F (274 °C), 536 °F (280 °C), 311 °F (155 °C)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Sources des données	: SIAE (substances Système européen d'information chimical, Consulté à: http://esis.jrc.ec.europa.eu/index.php?PGM=clacgi 2000 .. Agence européenne des produits chimiques (ECHA) a enregistré la liste des substances. Consulté à http://echa.europa.eu/ . Kristen Forsberg et S.Z. Mansdorf, "Guide de sélection rapide de vêtements de protection chimique", cinquième édition. National Fire Protection Association; Guide de protection contre l'incendie à des matières dangereuses; 10e édition. Directives de règlement (CE) n ° 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 Décembre 2008 sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant 67/548 / CEE et 1999/45 / CE, et modifiant le règlement (CE) n ° 1907/2006.
Autres informations	: Aucun(e).

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
R36	Irritant pour les yeux
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
N	Dangereux pour l'environnement
Xi	Irritant

Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Aquatic Chronic 3	H412	Méthode de calcul
-------------------	------	-------------------

LA-CO EU CLP SDS France

SDS Prepared by: The Redstone Group, LLC
6077 Frantz Rd.
Suite 206
Dublin, OH USA 43016
T 614-923-7472
www.redstonegrp.com

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit